



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 février 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Point 122 de l'ordre du jour

### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

## Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

### Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution [67/297](#), l'Assemblée générale a décidé de créer, à sa soixante-huitième session, un groupe de travail spécial sur la revitalisation de ses travaux, ouvert à tous les États Membres.
2. Au paragraphe 3 de la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un état actualisé de l'avancement de l'application des dispositions de ses résolutions sur la revitalisation que le Secrétariat devait mettre en œuvre et n'avait pas encore appliquées, indiquant les difficultés rencontrées et les raisons pour lesquelles il ne l'avait pas fait, afin que le Groupe de travail spécial l'examine à la soixante-huitième session.
3. Le Secrétaire général informe l'Assemblée que toutes les dispositions de ses résolutions sur la revitalisation de ses travaux que le Secrétariat devait mettre en œuvre ont été intégralement appliquées.

